

Comment adhérer à la mutuelle négociée ?

Chacun d'entre vous pourra y souscrire en étant conseillé sur l'intérêt de cette offre et sur les modalités d'adhésion. Il faudra également veiller à dénoncer son actuel contrat de mutuelle.

En effet, la durée de celui-ci est en principe d'un an. Il se renouvelle tacitement d'année en année à la date anniversaire (la plupart du temps au 31 décembre).

Aussi, pour respecter le délai légal de résiliation de 2 mois, **chacun d'entre vous, dont le contrat arrive à échéance en fin d'année, et souhaitant souscrire à la Mutuelle des Monts d'Or devra dénoncer son contrat au plus tard le 31 octobre (sauf cas particulier). Il sera accompagné dans cette démarche par les conseillers de la MTRL.**

Pour répondre à toutes vos questions et pour vous présenter ce beau projet, des réunions publiques seront organisées dans toutes les communes (planning ci-dessous). Des permanences régulières se tiendront aussi dans chaque commune, notamment jusqu'au 31 octobre.

Réunions publiques

6 sept. – 19h	Morancé (Salle du Conseil)
8 sept. – 20h30	Lissieu (Salle du Lissiac)
12 sept. – 19h	Chasselay (Salle des Fêtes)
13 sept. – 19h	St-Didier-au-Mont-d'Or (Centre L. Bonneval)
15 sept. – 19h	Champagne au Mt d'Or (Centre P. Morand)
20 sept. – 19h	Limonest (Salle des Fêtes)
22 sept. – 20h	Civrieux d'Azergues (Salle des Fêtes)
26 sept. – 19h	Les Chères (Salle Polyvalente)
28 sept. – 20h	St-Cyr-au-Mont-d'Or (Salle des Vieilles Tours)
29 sept. – 19h30	La Tour de Salvagny (Salle de Spectacles)

*Ensemble,
agissons pour renforcer l'accès aux soins et
préserver une meilleure couverture santé.*

Fin 2015, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de plusieurs communes de votre bassin de vie ont cherché à porter un projet de mutuelle partagée.

Ces communes ont choisi de **travailler ensemble**, fédérées autour de ce projet d'une mutuelle intercommunale, solidaire et partagée.

La **Mutuelle des Monts d'Or** est née de cette volonté conjointe d'accompagner les habitants de nos communes dans leur quotidien pour l'accès aux soins, mais aussi dans des actions de prévention autour de la santé, et ceci dans un cadre tarifaire responsable et réaliste. Dans le cadre de cet appel à projets, c'est la **MTRL** qui rassemble les critères répondant le plus à vos attentes.

Nous vous invitons, dans votre commune ou dans vos communes voisines, à venir à notre rencontre lors des réunions publiques, pour vous présenter ce projet.

À compter de cette date, des permanences régulières auront également lieu dans vos communes, pour vous renseigner et vous conseiller.



ENSEMBLE POUR UNE
MUTUELLE PARTAGÉE



Crédit photo : Isabelle Adeline / Michel Djaouii

Quelles sont les communes engagées dans le projet ?

Tout savoir sur la mutuelle solidaire et partagée

Foire aux Questions



POURQUOI participer à ce projet ?

Parce que solidarité rime avec responsabilité. Grâce au nombre important de personnes intéressées, les 11 communes ont eu pour objectif d'assurer un bon rapport cotisation / prise en charge.

Parce que chacun doit avoir accès aux soins. En effet, actuellement, au moins 16% des bénéficiaires de l'assurance maladie de nos 11 communes n'ont pas de mutuelle santé à cause d'un coût financier trop élevé.

Parce qu'une équipe soudée, solidaire et engagée est plus forte que des individus isolés, les 11 communes ont uni leurs efforts pour vous présenter un partenariat avantageux et réaliste.

Qui est concerné ?

Chaque habitant ou salarié travaillant sur nos 11 communes peut en bénéficier. Personnes âgées, familles, actifs, inactifs, jeunes... : c'est une mutuelle adaptée pour tous.

Même les salariés bénéficiant actuellement d'une mutuelle d'entreprise obligatoire pourront bénéficier de ce dispositif (grâce, par exemple, à la surcomplémentaire).

La mutuelle négociée, c'est quoi ?

Nos 11 communes ont la charge de fédérer et de négocier une mutuelle commune. Chaque personne intéressée contractualisera librement et directement. Les collectivités n'engagent aucun budget avec l'organisme retenu. Elles ne participent pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.

La mutuelle négociée proposera-t-elle des prestations adaptées à tous ?

Oui. Les offres seront adaptées aux besoins de chacun (personnes âgées, enfants, familles, actifs, inactifs, agents de la collectivité...). Différents tarifs et différents niveaux de garanties seront proposés sur le principe des « options ».

Un peu d'histoire...

début 2016

Les 11 communes lancent le projet et consultent les partenaires sociaux ainsi que les professionnels de santé de leurs territoires. En parallèle, les CCAS mènent une grande enquête auprès des habitants.

11 avril 2016

Suite à l'analyse des nombreux retours de questionnaires, l'appel à projet en direction des mutuelles est lancé.

18 juillet 2016

Après une analyse complète des propositions reçues des différentes mutuelles, le Comité de Pilotage des 11 communes désigne l'organisme retenu :

la MTRL

Sept 2016

Des réunions publiques sont organisées dans les communes

à partir du 1^{er} oct 2016

La MTRL est à votre disposition pour vous aider à analyser votre contrat actuel et le comparer avec celui proposé, pour vous accompagner dans la résiliation de votre mutuelle actuelle et pour signer votre nouveau contrat.

31 octobre 2016

Pour les personnes dont l'échéance du contrat est au 1^{er} janvier : il faut penser à résilier votre mutuelle actuelle avant ce 31 octobre.

1^{er} janvier 2017

Date de mise en œuvre de la



MTRL
C.C. PAYSANNE ASS. 424